



# GESTION LOCATIVE MENSUELLE

HONORAIRES DE GESTION	Services bailleur
- Gestion courante du bien, quittances, appels de loyers, révision annuelle des loyers suivant les indices, gestion des sollicitations des locataires, revenus fonciers déclaratifs	7.80 % TTC des loyers annuels
En option : Garantie de loyer impayés	2.50 % TTC des loyers mensuels charges comprises

## LA RECHERCHE DU LOCATAIRE et mise en location

	HONORAIRES TTC (tva 20%)	Services bailleur	Services Locataire
<b>A</b>	<b>ENTREMISE ET NEGOCIATION :</b> 1) Gestion et suivi des commandes des DPE (diagnostics techniques, ERPS..) qui doivent être fournis par le bailleur (loi Alur) et sont à sa charge 2) Prospection et recherche d'un locataire (sites d'annonces, réseaux sociaux) 3) Pose d'un panneau « A Louer » 4) Informations, conseils, renseignements et explications fournies aux locataires et au bailleur 5) assistance pour la constitution du dossier de location	75 € TTC de frais d'entremise si mandat de recherche d'un locataire uniquement	
<b>B</b>	<b>Visites, constitution du dossier, rédaction du contrat de bail :</b> 1) Visite des biens 2) Constitution du dossier du locataire et obligations légales 3) Etude de solvabilité 4) Rédaction du bail	zone tendue : 10 € TTC/ m <sup>2</sup> Zone non tendue : 8 € TTC /m <sup>2</sup> (ne dépassant pas un mois de loyer)	zone tendue : 10 € TTC/ m <sup>2</sup> Zone non tendue : 8 € TTC /m <sup>2</sup> (ne dépassant pas un mois de loyer)
<b>C</b>	<b>Etat des lieux d'entrée</b>	3 € TTC par m <sup>2</sup> de surface habitable (loi alur)	3 € TTC par m <sup>2</sup> de surface habitable (loi alur)

Rappel : Certaines prestations d'honoraires d'agences sont plafonnées par la loi en fonction de la zone géographique du bien (loi Alur et décret du 15/09/2014) **SOUS PEINE D'AMENDE**



# Nos missions en gestion locative

<b>NOS ACTIONS POUR GERER VOTRE BIEN</b>	
1	Visite du bien et évaluation
2	Mettre votre bien en publicité sur des sites d'annonces, le site de l'agence et sur les réseaux sociaux
3	Annonces en vidéo
4	Proposer votre bien à nos prospects
5	Effectuer les visites, constituer les dossiers des locataires
6	Rédiger les contrats de location
7	Etablir un état des lieux d'entrée et de sortie
8	Effectuer la gestion courante du bien (envoi des appels de loyers mensuels et quittances)
9	Réviser chaque année le loyer suivant les indices
10	Gérer les divers problèmes liés à la location, au fil du temps
11	Vous transmettre en fin d'année les informations pour votre déclaration d'impôts fonciers